

LIVRET D'ACCUEIL

FOYER D'HEBERGEMENT

Le Foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés a été créé en 1972 et bénéficie d'une longue expérience dans l'accompagnement d'adultes en situation de handicap mental.

Sur le même site, la structure collective, le bâtiment annexe et 21 studios sont les domiciles des adultes.

Deux maisons sont habitées par sept adultes, qui y vivent en petit collectif. Ils bénéficient d'un suivi quotidien de l'équipe éducative, tout en leur permettant de développer leur autonomie (gestion des courses et des repas, gestion de l'entretien du logement, gestion du linge).

Un appartement loué par l'établissement peut être utilisé pour les adultes ayant un projet de sortie de l'établissement, afin d'évaluer leurs capacités à vivre en autonomie.

Ces différentes formes d'hébergement sont implantées dans la commune de Saint-Michel et l'ensemble des ressources locales sont accessibles à pieds (commerce, médecins, administration, loisirs...)

Les modes d'hébergement



L'agrément : 52 places mixtes,

dont 2 pour des accueils temporaires

Habilitation : Le Conseil Départemental de l'Aisne.

Financement : Aide Sociale, contributions des résidents et allocations.

Fonctionnement : 365 jours par an.

Chaque résident bénéficie d'un accompagnement personnalisé correspondant à ses projets, en adéquation avec les services évolutifs proposés par l'établissement.

Critères d'admission

- ▶ bénéficier d'une orientation par la CDAPH
- ▶ avoir une activité professionnelle ou, pour les accueils temporaires, être accueilli en CAJ
- ▶ être majeur

Procédure d'admission :

- ▶ Demande écrite de l'adulte et/ou de ses ayants-droits auprès du directeur,
- ▶ Constitution d'un dossier de demande d'admission,
- ▶ Entretien avec le directeur et le chef de service éducatif,
- ▶ Entretien avec le psychologue,
- ▶ Visite de l'établissement et rencontre avec l'équipe éducative

Avant l'admission définitive, il sera proposé de partager un temps avec les résidents du foyer.



Votre livret d'accueil sera accompagné de :

- la charte des droits et libertés de la personne accueillie.
- le règlement de fonctionnement qui définit vos droits et devoirs.
- le contrat de séjour qui fixe les objectifs et la nature de l'accompagnement.
- les statuts et la composition du conseil d'administration de la Fondation Savart.
- le règlement du conseil de la vie sociale et la liste de ses membres.

Garanties de la prise en charge

▸ Un projet personnalisé est élaboré par l'équipe éducative avec le résident. Ce projet permet de définir des objectifs qui favorisent les apprentissages, le bien-être, le lien avec l'environnement familial et l'intégration sociale. Il est signé par le résident, son représentant légal et par l'établissement.

▸ Un éducateur coordinateur de projet est désigné pour chaque résident. Il est le garant de la mise en place et du bon déroulement du projet.

▸ Un droit d'expression pour chaque résident par le biais de réunions mensuelles des délégués des résidents, participations trimestrielles au conseil de la vie sociale et à la commission bientraitance.

Le projet d'établissement du Foyer associe l'ensemble des salariés dans une démarche éducative, afin de permettre au résident :

- D'apprendre à gérer les actes de la vie quotidienne (argent, hygiène, vêture, courriers...)
- De participer à des activités internes (ateliers d'expressions artistiques, cuisine, jardin, couture, sorties...)
- D'adhérer à des clubs locaux (ludiques, sportifs, culturels...)
- De bénéficier de loisirs et de séjours de vacances, par le biais de projets internes ou avec des organismes.

Quelques activités



L'organigramme :



La Directrice :

Service administratif :

Le Chef de service éducatif :

Le Chef de la sécurité :

Madame FOUCAUT au 03 23 90 17 48

Madame JULLIETTY au 03 23 90 11 41

Madame DESTRES au 03 23 90 11 43

Madame IDE au 03 23 58 06 38

Monsieur BORTZMEYER au 03 23 58 06 38